

conseil des monuments et sites  
du québec

**opération sauvetage**

no. **1**

à Saint-François de la Rivière du Sud



# sommaire

## OPERATION-SAUVETAGE NO 1, MAI 1978

	<u>PAGES</u>
UN COMITE S'INTERESSE A L'ANCIEN PRESBYTERE .....	2 - 3
URGENCE D'UNE ACTION DE SAUVEGARDE .....	4 - 5
LE PRESBYTERE ST-FRANCOIS DE MONTMAGNY: 1763-1978 ...	6 - 7 - 8
CROQUIS ARCHITECTURAUX DU BATIMENT .....	9
NOUVELLES VOCATIONS DU VIEUX PRESBYTERE .....	10
LETTRE DE LA CORPORATION MUNICIPALE A LA DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE .....	ANNEXE
PAGE COUVERTURE: L'ancien presbytère, façade sud, à la fin du 19e siècle.	

## UN COMITE S'INTERESSE A L'ANCIEN PRESBYTERE

Le 19 janvier dernier, trois représentants du Conseil des Monuments et Sites du Québec, soit Messieurs André Robitaille, Jean-Louis Latulippe et Gaston Cadrin sont venus rencontrer des membres du Conseil Municipal de Saint-François, du Conseil de la Fabrique, du Club de l'Age d'Or, du Cercle des Fermières et des Loisirs de Saint-François afin d'étudier la possibilité d'une restauration au vieux presbytère de Saint-François ou l'ancienne salle paroissiale.

Après avoir expliqué l'origine, les buts et la structure de leur organisme, un comité provisoire a été formé en vue de la restauration de ce monument historique faisant partie du patrimoine de Saint-François, soit:

Madame Nicole Lemieux  
M. l'Abbé Louis Pelletier  
Monsieur Sauveur Corriveau  
Monsieur Pierre Cauffopé  
Monsieur Norbert Morin  
Monsieur Gonzague Lamonde

Cercle des Fermières  
Club de l'Age d'Or  
Conseil de la Fabrique  
Loisirs de Saint-François  
Conseil Municipal  
Président



Depuis, nous avons eu des rencontres à tous les mois avec les mêmes représentants du Conseil des Monuments et Sites du Québec pour en arriver à la conclusion que des efforts doivent être faits pour conserver cet ancien presbytère.

Quand on songe que cet édifice est probablement le plus vieux presbytère existant de la Côte du Sud, qu'il a été construit, la première partie, en 1763,

ce qui lui donne 215 ans d'existence, on comprend mieux pourquoi il fait réellement partie du patrimoine de St-François et de toute la région. Il est bien évident que pas un seul organisme de la paroisse ne peut prendre à sa charge le coût des réparations qui s'imposent et qu'il doit y avoir collaboration et participation du M.A.C. pour en arriver à une réalisation concrète.

Nous savons que des interventions ont été faites en vue de la restauration de cet édifice auprès du M.A.C. par Messieurs Louis-Philippe Bonneau et Charles Martineau et que nous nous devons de seconder ces personnes qui ont vu le jour à St-François. Grâce au travail de M. Martineau, nous avons pu présenter à la Direction des Monuments Historiques un dossier historique de ce vieux presbytère relatant depuis sa construction les principaux événements qui ont marqué ce bâtiment. De plus, nous avons eu la visite d'un architecte du M.A.C., M. Raymond Tremblay, qui, sur place, a pu constater l'état général du bâtiment, la valeur architecturale de la structure et établir un estimé provisoire du coût d'une restauration éventuelle complète.

Avec la collaboration du Conseil des Monuments et Sites du Québec, deux finissants en architecture sont à préparer le dossier architectural complet de ce bâtiment, de sorte que vers la fin de mai, nous prévoyons que tous les renseignements nécessaires seront complétés et nous devons les acheminer en vue de demander le classement du vieux presbytère de St-François comme "Monument Historique" et permettre ainsi l'apport financier du Ministre des Affaires Culturelles du Québec.

Les intentions du Comité seraient de faire les réparations extérieures dès l'automne 1978, afin de pouvoir utiliser, de façon temporaire, cet édifice lors des fêtes du 250ième anniversaire de la paroisse de St-François en 1979. Nous devons aussi établir qu'elle sera l'utilisation future de ce bâtiment, afin de prévoir l'aménagement intérieur et le rendre utile à la communauté paroissiale. Il est dans les principes du Comité que cet édifice restauré ne devienne pas un éléphant blanc à la charge de quelques organismes ou des contribuables de St-François. Nous nous devons de lui trouver de façon permanente une vocation communautaire qui pourra s'auto-financer ou presque, et à cette fin, nous avons des suggestions à vous proposer quant à son utilisation future et invitons aussi toute personne qui aurait d'autres suggestions de nous les présenter sous peu.

Nous voulons par ce bulletin vous apporter toute l'information concernant le projet de la restauration de ce vieux presbytère afin que tous vous puissiez y apporter votre collaboration, votre appui et toute critique objective.

Le Comité de Restauration du Vieux Presbytère.

## URGENCE D'UNE ACTION DE SAUVEGARDE

"Si on ne le répare pas, qu'on le démolisse" nous affirmait l'été dernier un résident de Saint-François. C'est justement pour éviter la démolition du plus vieux presbytère de la "Coste du Sud" que le Conseil des Monuments et Sites du Québec (C.M.S.Q.) organisme voué à la sauvegarde du patrimoine manifesta un intérêt empressé envers ce monument de grande valeur abandonné à son triste sort.

Dès le début de janvier, nous rencontrions les représentants des divers organismes de la paroisse afin de les informer que dans le cadre de notre "opération-sauvetage" le superbe bâtiment de pierre du coeur du village méritait une attention particulière.

D'une valeur architecturale exceptionnelle, ce bâtiment institutionnel situé dans un cadre naturel remarquable, jouit d'un environnement historique privilégié comprenant l'église (1868), le "nouveau" presbytère (1885), le couvent (1883), sans oublier le calvaire (1825), oeuvre de François Baillargé.

Face à la détérioration graduelle de la bâtisse, il est urgent que la population de Saint-François manifeste son intérêt pour la restauration de cet ancien presbytère afin qu'il soit réutilisé en fonction des besoins du milieu. Dans ce contexte, le Ministère des Affaires Culturelles ne pourra refuser d'agir dans les plus brefs délais.

Le C.M.S.Q. entend collaborer étroitement avec le comité local par son support au niveau technique et de l'animation dans les différentes étapes du projet. Voici les principales phases qui conduiront à la mise en valeur du vieux presbytère:

### PHASE I

#### Dossier préparatoire au classement du bâtiment

- Historique  
(recherche de documents officiels, photos anciennes, etc...).
- Inventaire architectural préliminaire
  - relevé sur l'état actuel du bâtiment, son évolution depuis son origine;
  - relevé photographique des éléments caractéristiques.
- Choix définitif d'un projet d'utilisation du bâtiment restauré  
(consultation, étude de la rentabilité, responsabilité de la gestion).

- Présentation de la demande de classement au Ministère des Affaires culturelles.

## PHASE II

### La restauration de l'ancien presbytère

- Classement du bien historique et crédits du M.A.C. pour les travaux de sauvegarde.
- Début de la réalisation de ce projet collectif
  - 1<sup>o</sup> concertation entre le M.A.C. et le comité local;
  - 2<sup>o</sup> implication de la population dans la mise en oeuvre de certains travaux (corvées, utilisation des compétences du milieu);
  - 3<sup>o</sup> utilisation de certains programmes gouvernementaux de lutte au chômage pour la réalisation de certains travaux reliés à la restauration ou à l'utilisation future.

## PHASE III

### Réaffectation du bâtiment à des fins communautaires

- Intervention des organismes concernés;
- Protocole d'entente avec la corporation municipale.

Voilà le programme d'action à suivre pour la réalisation de ce projet emballant. Nous sommes assurés que la population de Saint-François par son dynamisme et son attachement au patrimoine saura revaloriser ce témoin de l'architecture traditionnelle qui a subsisté aux années, au climat et aux hommes.

Gaston CADRIN, chargé de projet  
pour le Conseil des Monuments  
et Sites du Québec.

## LE PRESBYTERE DE SAINT-FRANCOIS DE MONTMAGNY: 1763-1978

L'histoire du presbytère de Saint-François de la Rivière du Sud s'étend sur plus de deux siècles et est associée à la vie religieuse, éducationnelle et sociale de la région, et ce, dès l'époque de sa construction.

### I. CONSTRUCTION DU PRESBYTERE: 1763

Saint-François fait partie de la seigneurie de Bellechasse, concédée à Alexandre de Berthier le 29 octobre 1662.<sup>1</sup> La première messe ne fut célébrée dans la paroisse qu'en 1729, dans une petite chapelle de bois, de 25 pieds par 32, construite cette même année aux abords de la rivière. Elle servait aussi de presbytère au desservant, le curé Grenet de Berthier.

Cette petite chapelle servit pour le culte jusqu'en 1754, année où l'on bénit la première "église" de la paroisse, sise à 25 arpents environ du site de la chapelle. Le premier véritable presbytère de Saint-François fut construit en 1763, après avoir obtenu du gouverneur Murray, l'autorisation d'effectuer une cotisation pour défrayer les frais encourus.<sup>2</sup>

### II. LE PRESBYTERE LOGE LE COUVENT: 1764

La petite chapelle-presbytère de 1729 fut réaménagée pour servir de logement aux religieuses de la Congrégation Notre-Dame, arrivées dans la paroisse en 1760. Cette chapelle servait également à l'enseignement. Très tôt cependant, l'édifice s'avéra trop petit et il fallut en construire un nouveau.<sup>3</sup> On mit en chantier un couvent de 80 par 30 pieds sur un terrain donné par un paroissien. Cependant, le bois promis par les habitants de la paroisse tarde à venir, si bien que la construction est retardée. Dans l'attente de se loger dans leur nouvelle demeure, les religieuses et leurs pensionnaires habiteront quelque temps dans la partie ouest du nouveau presbytère, érigé en 1763.

Nous savons que les travaux du couvent prévus pour le printemps de 1764, sont retardés à l'été et que le tout sera complété en six semaines, à l'exception de la finition intérieure. Cependant, puisque dès 1774 on construit un nouveau couvent en pierre, cette fois-ci, et mesurant 65 pieds de longueur, nous doutons que l'intérieur du couvent de 1764 n'ait jamais été terminé.

---

1 2ième centenaire 1729-1929 Saint-François de Montmagny, programme-souvenir, p.4

2 MARTINEAU, Charles B. "Grandes dates de l'histoire du presbytère de St-François de la Rivière du Sud, notes extraites des archives de l'évêché de Notre-Dame de la Pocatière par J. Martineau, 1978, manuscrit de 8 pages.

3 Cette chapelle sera démolie en 1764, Martineau, Op. Cit., p. 2.

### III. AGRANDISSEMENT DU PRESBYTERE: 1811

En 1764, M. le curé occupe la partie nord-est du presbytère. Après le départ des religieuses, la partie est sert maintenant de cuisine et la partie ouest compte deux salles publiques; celle des hommes, où logèrent momentanément les religieuses, et la salle des femmes.

En 1811, le presbytère devient trop petit, il faut l'agrandir. La permission de procéder à ces travaux est accordée par le Vicaire Général de Québec, en ces termes:

"C'est au nord-est du presbytère actuel que doit être placée l'allonge de 30 pieds de long sur la même largeur que l'ancien édifice".<sup>4</sup>

Par la suite, on procède à un réaménagement de l'espace de l'édifice: on retrouve un réfectoire et un salon dans la nouvelle section du presbytère.

### IV. AMELIORATIONS APPORTEES A L'EDIFICE: 1819-1865

De 1819 à 1826, on parfait l'intérieur de la bâtisse et "termine avec goût" l'extérieur sans toutefois modifier son aspect d'origine. A cette même époque on ajoute des dépendances sur l'emplacement, dont une grange et un hangar. On profite apparemment du chantier de la nouvelle église, qui sera ouverte en 1866, pour effectuer des réparations au presbytère. En effet, en 1865, lors d'une assemblée de paroissiens, il est résolu d'une part, de vendre tous les matériaux de la première église (celle de 1754) et d'autre part de récupérer parmi ces matériaux tout ce qui pourrait être utilisé à réparer le presbytère et ses dépendances.<sup>5</sup> De plus, en 1870, la fabrique effectue un emprunt et confie à André Picard de la paroisse Saint-Rock de Québec les travaux de parachèvement de l'église et de réparations au presbytère.<sup>6</sup>

### V. ABANDON DU PRESBYTERE PAR LA FABRIQUE: 1887

L'année 1885 marque une date importante dans l'histoire du presbytère de Saint-François, puisqu'il existe maintenant un "nouveau" presbytère dans la paroisse et qu'à partir de cette époque la fabrique se désintéresse de son vieux presbytère. De fait, en 1886, M. le curé emménage dans le nouveau presbytère, et conserve le haut côté sud-ouest de l'ancien édifice comme hangar à grains. L'année suivante, un acte de cession<sup>7</sup> du presbytère à la Corporation municipale confirme l'abandon de la responsabilité de la fabrique face au vieil édifice. Désormais la Corporation municipale devient en charge de la gestion de ce presbytère et est aussi tenu à toutes les réparations. Cependant, M. le curé se

garde un droit de regard sur les locataires éventuels et conserve une partie de l'étage comme hangar jusqu'à ce qu'un édifice propre à cette fin soit construit.

Sitôt le hangar construit, M. le curé perdra ce droit. D'autre part, ce même acte stipule que si l'édifice venait à disparaître, l'emplacement redevient automatiquement la propriété de la fabrique.

Depuis 1887, la Corporation municipale a utilisé l'édifice comme salle publique. Au début du XXe siècle, des réparations effectuées à l'intérieur ont permis d'y aménager deux loyers. Depuis 1922, jusqu'à 1970, le vieux presbytère servit de salle publique paroissiale où se tenaient des rencontres culturelles, sociales, politiques ... Depuis 1970, la Corporation a loué la bâtisse à la Cie Garant qui l'utilise pour fin d'entrepôt de marchandises.

En guise de conclusion, disons que l'édifice qui subsiste aujourd'hui a connu de multiples utilisations et subi un agrandissement et des transformations suscitées par ses diverses occupations. A la lumière de ces quelques données historiques, nous pouvons déjà percevoir l'intérêt de la réhabilitation de ce bâtiment qui fut de tout temps au coeur de la vie paroissiale.

Louise VOYER, historienne

N.B.: Un dossier plus détaillé sur la vie de l'édifice accompagnera le dossier de demande de classement.

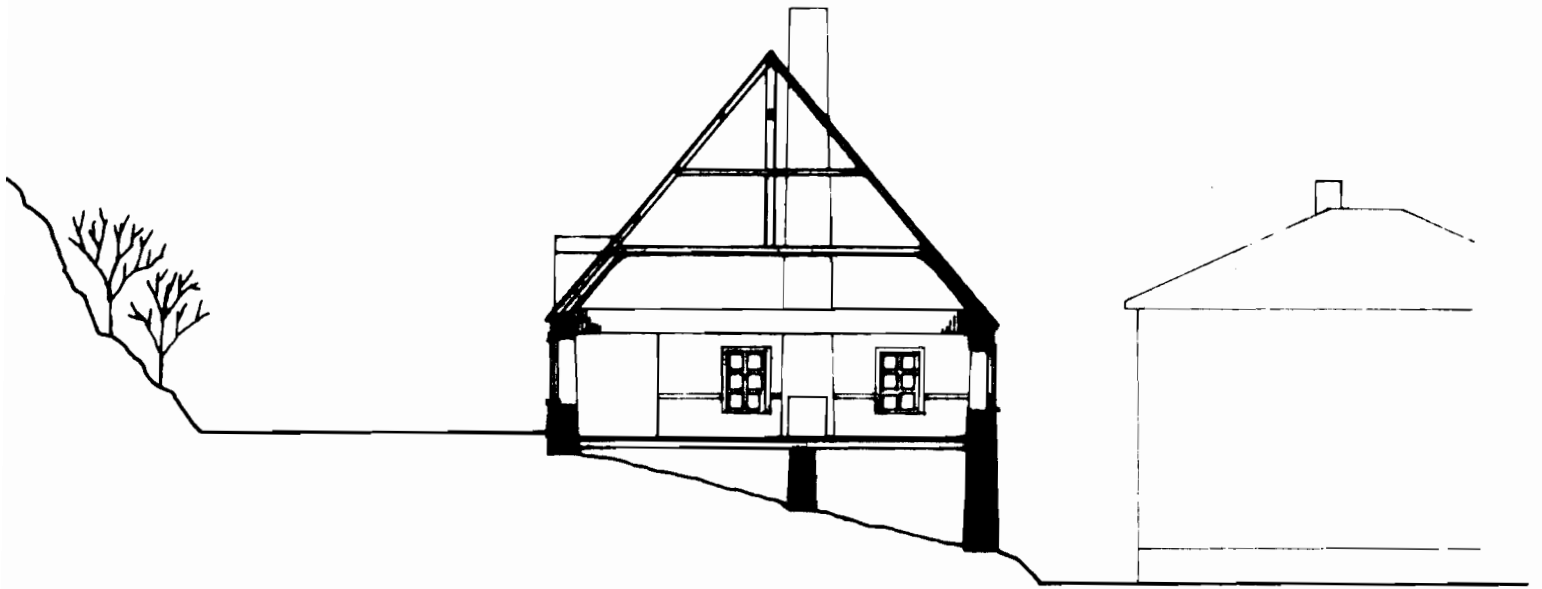
---

4 MARTINEAU, Op. Cit., p.3

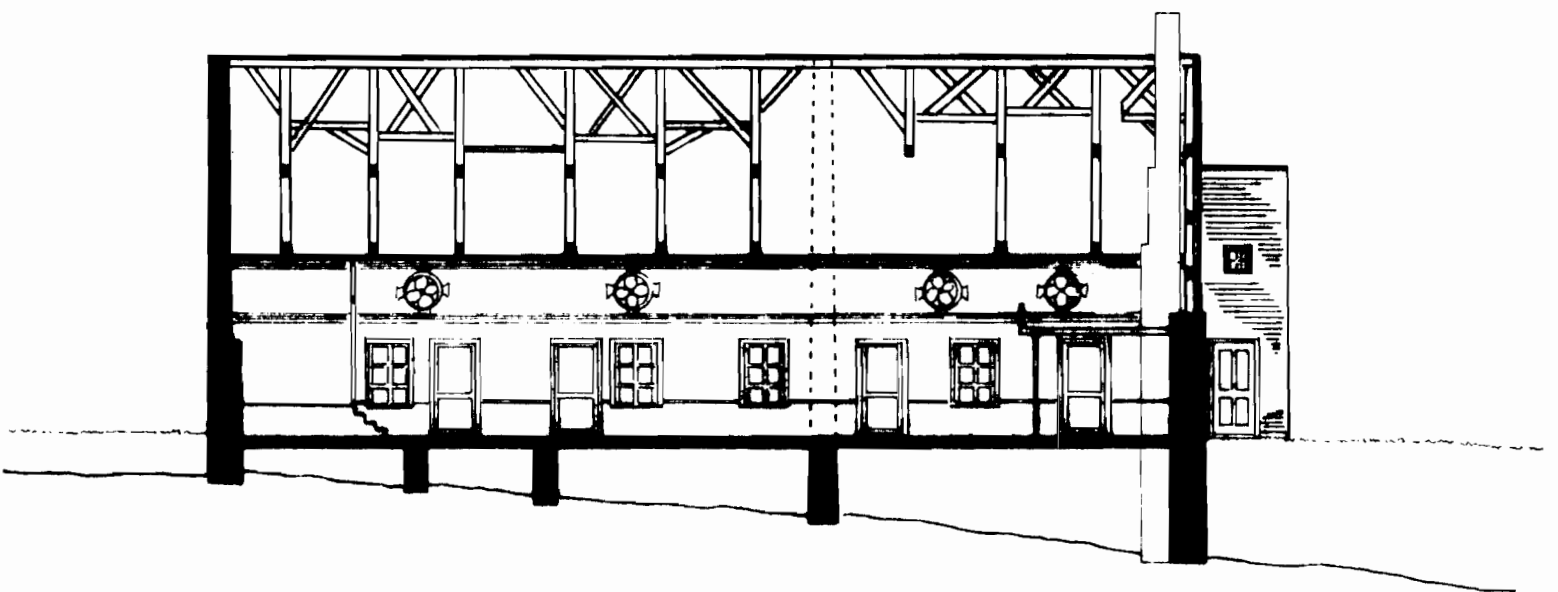
5 MARTINEAU, Op. Cit., p.5

6 IDEM

7 Copie de résolution concernant la cession de l'ancien presbytère par la fabrique à la Corporation municipale. Texte manuscrit. Archives paroissiales de la fabrique de Saint-François.



COUPE TRANSVERSALE NORD-SUD



COUPE LONGITUDINALE OUEST-EST

A GAUCHE DES TRAITES DISCONTINUES, ON RETROUVE LE PREMIER BATIMENT CONSTRUIT EN 1763.

ECHELLE 1/200

## NOUVELLES VOCATIONS DU VIEUX PRESBYTERE

Voici le projet d'utilisation future que le Comité de restauration du vieux presbytère vous soumet pour étude, approbation ou autres suggestions.

Si une réparation adéquate était faite à temps pour le printemps prochain, le bâtiment pourrait être utilisé, de façon temporaire, pendant la période des fêtes du 250ième anniversaire de la paroisse comme musée et exposition de choses anciennes.

A long terme, on pourrait **aménager** à l'ouest du bâtiment un logement sur deux planchers d'environ 20 pieds par largeur de l'édifice permettant à ceux qui l'habiteraient de remplir la fonction de concierge et de cuisinière.

A la suite, sur deux planchers, des locaux pourraient être aménagés pour les besoins des Fermière de St-François, soit 17 pieds par la largeur de l'édifice. Le premier plancher pourrait servir de comptoir de vente d'articles d'artisanat local et au deuxième plancher, les métiers à tisser du Cercle des Fermières pourraient y être installés en permanence.

Le reste du bâtiment, soit la plus grande partie, représentant plus de la moitié de l'édifice servirait de locaux pour les personnes du troisième âge, lesquels pourraient être aménagés sur deux planchers. Au premier plancher, une salle communautaire avec foyer et une cuisine pouvant servir des dîners sur demande aux personnes du troisième âge. Au second plancher, on pourrait y aménager une petite bibliothèque avec salle de lecture et un ouvroir pour ceux et celles qui aiment se divertir en travaillant. Ces locaux pourraient être ouverts aux personnes du troisième âge à tous les jours de la semaine.

QU'EN PENSEZ-VOUS?

Découper ici .....

- Je suis d'accord avec les suggestions ci-haut mentionnées?

OUI

NON

- Autres suggestions d'utilisation permanente du vieux presbytère

---

---

- Je serais intéressé à participer à ce projet de restauration?

OUI

NON

NOM: \_\_\_\_\_

TEL.: \_\_\_\_\_

RETOURNEZ A M. GONZAGUE LAMONDE

**Corporation Municipale de la Paroisse  
St-François de la Rivière du Sud**

BUREAU DU SECRETAIRE-TRESORIER

St-François, Qué., le 15 mars 1973  
CTE MONTMAGNY.

Monsieur Jean-Pierre Montasinos, Dir.  
Direction Générale du Patrimoine  
6, rue de l'Université  
Québec.

Cher Monsieur,

Votre lettre du 17 février dernier, concernant l'ancien presbytère de Saint-François de Montmagny, a été soumise aux membres du Conseil Municipal de la paroisse de Saint-François de la Rivière du Sud lors de la session régulière du 6 mars dernier.

Le Conseil Municipal est d'abord heureux d'apprendre que demandes ont été adressées afin que le Ministère des Affaires Culturelles s'implique dans la sauvegarde de ce bâtiment de notre patrimoine.

Ce bâtiment est la propriété de la Corporation Municipale et le terrain appartient à la Fabrique de Saint-François.

Quand à un éventuel projet de restauration la Corporation Municipale en a toujours été grandement intéressée quoique bien limité par l'aspect financier.

Nous savons que présentement un Comité de Saint-François étudie un projet de restauration et d'utilisation futur de l'édifice.

La Corporation Municipale serait disposée à prendre à sa charge la responsabilité du bâtiment restauré si on lui trouve une utilisation rationnelle et communautaire qui correspondrait au besoin de la population.

Les membres du Conseil Municipal seront toujours désireux de collaborer avec la Direction Générale du Patrimoine afin d'en arriver à quelque chose de concret dans le classement et la restauration de cet édifice historique vieux de plus de deux-cents ans.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La Corporation Municipale Saint-François de la Rivière du Sud

Par: *Gonzague Lamonde* sec.-trés.  
Gonzague Lamonde

Case Postale, 68  
418, Blvd. St-François-ouest  
Saint-François de la Rivière du Sud  
Comté Montmagny, GOR 3A0